

Le Bulletin

N°2



DETTWILLER
ROSENWILLER

Juillet
2025



Bulletin Municipal N°2 **Été**



Le Bulletin

SOMMAIRE

MAIRIE DE DETTWILLER

23 rue de la Gare - 67490 DETTWILLER
Tél. 03 88 91 40 21 - Mail : info@dettwiller.fr
Site internet: www.dettwiller.fr
Facebook: @MairiedeDettwiller

HORAIRE DE LA MAIRIE :

Lundi, mardi et vendredi
de 9h à 12h et de 16h à 18h.
Mercredi de 8h à 12h et de 16h à 18h.
Fermé le jeudi.

PERMANENCE DES ADJOINTS :

Samedi matin de 10h à 12h
sur rendez-vous.

Vie communale	p.3-19
Environnement	p.20
Éducation	p.21
Solidarité	p.22-23
Histoire	p.24
Évènements	p.25-27
Agenda	p.28

Bulletin communal trimestriel : Juillet 2025

Date de publication : xx juillet 2025

Directeur de publication : M. Pascal BOEHM

Photo de couverture : R. ANSTETT

Publication : Commission communication. **Conception, impression :** Parmentier Imprimeurs

Dépôt légal : Juillet 2025. Par respect pour l'environnement, ce document est imprimé avec des encres à bases végétales.

Malgré tous les soins apportés à la réalisation de ce bulletin, des erreurs ne peuvent être exclues.

Édito

Chers habitants de Dettwiller et Rosenwiller,

Cet édit du bulletin municipal, celui du 2^{ème} trimestre 2025, marque une étape importante dans la vie de notre commune. Le 1^{er} juillet 2025 cela fera exactement un an que l'actuel conseil municipal sera au service des Dettwillerois(es) et Rosenwillerois(es).

Douze mois se sont écoulés, et dans cette période un travail intense et soutenu a été mené par les élus du conseil municipal et les services de la commune.

Notre équipe d'élus a porté de lourds dossiers avec une détermination sans faille. Mais aujourd'hui nous pouvons nous retourner avec fierté sur le chemin parcouru. C'est aujourd'hui un fait reconnu, la détermination des élus, le travail acharné et régulier des services, permettent aujourd'hui de considérer que la commune a vu son niveau de service et son attractivité notablement amélioré.

Je veux bien sûr évoquer le complexe sportif utilisé tous les jours par les collégiens, les scolaires et les associations, équipement remarquable qui a été inauguré le 7 juin 2025, mais également la cour d'école qui permet aujourd'hui d'accueillir de manière plus digne et sécurisée les enfants de notre école élémentaire.

Par ailleurs, au niveau de l'amélioration du service public, je veux également saluer les investissements conséquents portés par les autres collectivités sur notre commune. C'est ainsi pour moi un immense honneur en tant que maire d'avoir pu participer, en 1 an, aux inaugurations de trois projets majeurs et structurants sur notre commune :

- **Notre collège de 250 élèves rénové et inauguré le 20 juin 2025**, projet porté intégralement par La CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) avec un investissement **de 4,8 millions d'euros HT de travaux**. Un grand merci à la CEA, à son président Frédéric BIERRY, à Michèle ESCHLIMANN vice-présidente de la CEA et Jean Claude BUFFA (conseillers d'alsace sur notre territoire) d'avoir soutenu ce projet au bénéfice des collégiens de notre territoire,
- **La maison de l'enfance**, projet de rénovation porté par la communauté de communes du Pays de Saverne qui a investi **1,2 millions d'euros HT** (travaux et honoraires) sur notre commune. Merci à la communauté de communes, à son président Dominique MULLER et à ses collègues conseillers communautaires d'avoir fait aboutir ce projet pour le bien être des occupants jeunes et moins jeunes de la maison de l'enfance,
- **Le complexe sportif** porté par notre commune et rendu possible grâce à nos partenaires financiers que je remercie pour les subventions accordées:

COÛT DU PROJET GLOBAL (HT): 6 300 000,00 €

TOTAL SUBVENTIONS notifiées: 4 516 972,72 €

RESTE A CHARGE COMMUNAL (HT / TVA récupérée)
1783 030,00 € (Financé en 2022 par un emprunt de 2 millions d'euros)

TAUX de SUBVENTIONS: **71.70 %**

Ce sont donc plus de 11 millions d'euros HT qui ont été investis sur notre commune en 3 ans. Cette mise à niveau de nos équipements est considérable et bienvenue pour faire rayonner notre territoire et améliorer le service rendu aux habitants.

Toutes les collectivités investissent sur notre commune, à nous de faire vivre ces équipements et les dynamiques de territoires liées. Ma priorité, notre priorité, est de fédérer les habitants pour faire de Dettwiller-Rosenwiller une commune attractive et lui donner ainsi toute la place qu'elle mérite à l'échelle du territoire.

Et maintenant...

Maintenant il s'agit de poursuivre le travail et mettre en œuvre les engagements suivants. L'un des dossiers majeurs, concerne les rues du Lavoir et du Ruisseau à Rosenwiller. Les marchés de travaux ont été lancés en juin pour une attribution envisagée en juillet.

Il s'agit de démarrer ces travaux au plus tôt pour remettre à niveau ces voiries dégradées.

Par ailleurs des travaux conséquents seront portés par ESR (Électricité Strasbourg Réseaux) qui envisage des travaux d'enfouissement d'une ligne de 20 000 volts dans différentes rues de la commune.

L'une des rues concerne la rue Tim Moser ; dès que ces travaux de tranchées seront achevés, la réhabilitation de ces rues pourra être engagée (accès au collège notamment).

Pour finir, je tiens également à vous dire ma fierté pour l'ensemble des élus qui, lors du conseil municipal d'avril 2025, ont voté à l'unanimité le budget primitif 2025. C'est le fruit d'un travail constructif et respectueux qui a été mené.

Je voudrais également en profiter pour remercier toutes les forces vives qui ont fait de l'inauguration du 7 juin un événement remarquable sur notre commune. Merci aux exposants, aux associations, aux nombreux habitants de Dettwiller et environs qui se sont déplacés et qui ont fait de cette belle fête une rencontre fraternelle et chaleureuse.

Après avoir partagé avec vous le vœu que la situation géopolitique puisse trouver le chemin de l'apaisement, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Le maire
Pascal BOEHM

SÉANCE DU 12 MARS

MARCHÉS PUBLICS

Décision de ne pas appliquer les pénalités de retard dans le cadre des marchés de travaux du Complexe Sportif

Dans le cadre des marchés de travaux de rénovation et d'extension du Complexe Sportif, le chantier a subi certains retards.

Certaines entreprises seraient éventuellement pénalisables, au vu des divers retards pris (vis-à-vis non seulement des aléas liés à un chantier de réhabilitation, mais aussi de la météo).

L'état des retards est établi dans un tableau présenté aux élus lors de la séance.

La commune, en tant que maître d'ouvrage, porte sa part de responsabilité eu égard à deux éléments :

- la démission du Maire précédent: cette situation a fortement retardé plusieurs prises de décisions nécessaires au bon avancement du chantier, retardant la mise en œuvre de certains équipements, parmi lesquels la gestion des accès, les caméras ou encore les équipements de cuisine,
- la bâche de rétention de 240 m³, dont la nécessité de l'installation et les caractéristiques précises ont été connues en cours de projet: la réalisation de cette installation n'a été finalisée que début 2025, empêchant de fait d'utiliser l'équipement, pourtant réceptionné en novembre 2024.

C'est ainsi l'effet en chaîne des répercussions des premiers retards de décision et de chantier qui ont entraîné une finalisation plus tardive de l'opération.

Dénouer les responsabilités spécifiques de chaque lot est aujourd'hui impossible. Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de valider le principe de non-application des pénalités de retard.

Madame Valentine FRITSCH demande pour quelles raisons ces pénalités de retard ne seraient pas appliquées.

Monsieur le Maire répond que, pour les raisons évoquées plus haut, la commune porte, en tant que maître d'ouvrage, une importante responsabilité quant à ces retards de chantier.

Monsieur Alfred KLEITZ précise que de nombreux documents ont, à l'époque, mis un temps certain à être retournés signés, ce qui a également entraîné des délais supplémentaires.

Monsieur le Maire ajoute que l'un des enjeux majeurs de cette délibération est de ne pas repousser dans le temps le dépôt des demandes de versements de soldes des subventions notifiées, et donc de ne pas prendre le risque que ceux-ci ne soient pas effectués.

En effet, rechercher les responsabilités de chaque entreprise dans cet effet en chaîne prendrait des semaines ; or les dates limites de dépôt des demandes de soldes de subventions se rapprochent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (*Madame Valentine FRITSCH*):

- DÉCIDE de ne pas appliquer de pénalités de retard dans le cadre des marchés de travaux du Complexe Sportif.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Soutien du Conseil Municipal de Dettwiller à la motion du SIS67

Depuis plusieurs années, le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS 67) fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85% de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à trente minutes et pouvant aller jusqu'à plus de sept heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune : www.dettwiller.fr

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'État, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Monsieur Olivier SCHLATTER se dit inquiet par la situation, dont il craint qu'elle continue d'empirer. Il ajoute que ce sujet de santé publique est en passe de devenir un problème de sécurité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'apporter son soutien à la motion du SIS 67, afin d'appuyer sa demande légitime de moyens à hauteur de l'objectif d'une prise en charge rapide des victimes, par les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Budget principal

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2024 du Budget Principal, dressé par la Trésorerie de Saverne, est présenté au Conseil Municipal.

Fonctionnement	
Dépenses	1 517 506,06
Recettes	1 919 101,46
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 - excédent	401 595,40
Excédent antérieur reporté	1 518 843,07
Résultat de fonctionnement de clôture 2024 - excédent	1 920 438,47

Investissement	
Dépenses	3 209 528,84
Recettes	2 274 116,49
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 - déficit	- 935 412,35
Déficit antérieur reporté	- 254 044,44
Résultat d'investissement de clôture 2024 - déficit	- 1 189 456,79
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	730 981,68

Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2024,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2024 présenté par le Service de Gestion Comptable de Saverne se résumant comme ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver le Compte de Gestion 2024 du Budget Principal dressé par le Service de Gestion Comptable de Saverne visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification.

Approbation du Compte Administratif

Les dépenses et les recettes du Budget Principal sont présentées au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal pour l'adoption du Compte Administratif 2024.

Fonctionnement	
Dépenses	1 517 506,06
Recettes	1 919 101,46
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 - excédent	401 595,40
Excédent antérieur reporté	1 518 843,07
Résultat de fonctionnement de clôture 2024 - excédent	1 920 438,47

Investissement	
Dépenses	3 209 528,84
Recettes	2 274 116,49
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 - déficit	- 935 412,35
Déficit antérieur reporté	- 254 044,44
Résultat d'investissement de clôture 2024 - déficit	- 1 189 456,79
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	730 981,68

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'adopter le Compte Administratif 2024 arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

Affectation du résultat

Les montants à prendre en compte pour l'affectation du résultat se calculent comme suit :

Budget communal	Résultat 2024 (1)	Affectation obligatoire 2024 (c/1068) (2)	Résultat 2024 (3)	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Reste à réaliser 2024 (5)	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat (= 1-2+3+4+5)
Fonctionnement (I)	2 140 533,51	621 690,44	401 595,40	-	-	1 920 438,47
Investissement (II)	- 254 044,44	-	- 935 412,35	-	- 405 100,00	- 1 594 556,79
Excédent reporté de fonctionnement I+II						325 881,68

La Commission des Finances réunie le 10 mars 2025 propose :

- d'affecter la somme de 1 594 556,79 € au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement,
- de reporter l'excédent de 325 881,68 € à la section de fonctionnement au compte R002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	1 920 438,47 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	1 594 556,79 €
• Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	325 881,68 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Budget Annexe Zone Eigen 2025 - 026 - 1 Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe Zone Eigen, dressé par la Trésorerie de Saverne, est présenté au Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion est en tout point conforme au Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Zone Eigen, qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	-
Excédent antérieur reporté	257 208,27
Résultat de fonctionnement de clôture 2024	257 208,27

Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 - déficit	- 142 008,30
Excédent antérieur reporté	-
Résultat d'investissement de clôture 2024 - déficit	- 142 008,30
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	115 199,97

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe de la Zone Eigen dressé par le Service de Gestion Comptable de Saverne visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification.

Approbation du Compte Administratif

Le Compte Administratif du Budget Annexe Zone Eigen est présenté au Conseil Municipal.

Fonctionnement	
Dépenses	1 517 506,06
Recettes	1 919 101,46
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 - excédent	401 595,40
Excédent antérieur reporté	1 518 843,07
Résultat de fonctionnement de clôture 2024 - excédent	1 920 438,47
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 - déficit	- 142 008,30
Excédent antérieur reporté	-

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune : www.dettwiller.fr

Résultat d'investissement de clôture 2024 - déficit	- 142 008,30
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	115 199,97

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal pour l'adoption du Compte Administratif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'adopter le Compte Administratif 2024

arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

Affectation du résultat

Les montants à prendre en compte pour l'affectation du résultat se calculent comme suit :

Budget communal	Résultat 2024 (I)	Affectation obligatoire 2024 (c/1068) (2)	Résultat 2024 (3)	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Reste à réaliser 2024 (5)	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat (= 1-2+3+4+5)
Fonctionnement (I)	2 140 533,51	621 690,44	401 595,40	-	-	1 920 438,47
Investissement (II)	- 254 044,44	-	- 935 412,35	-	- 405 100,00	- 1 594 556,79
Excédent reporté de fonctionnement I+II						325 881,68

La Commission des Finances réunie le 10 mars 2025 propose :

- d'affecter la somme de 1 594 556,79 € au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement,
- de reporter l'excédent de 325 881,68 € à la section de fonctionnement au compte R002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	1920 438,47 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	1 594 556,79 €
• Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	325 881,68 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

Budget Annexe Zone Eigen 2025 - 026 - 1 Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe Zone Eigen, dressé par la Trésorerie de Saverne, est présenté au Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion est en tout point conforme au Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Zone Eigen, qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	-
Excédent antérieur reporté	257 208,27
Résultat de fonctionnement de clôture 2024	257 208,27
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 - déficit	- 142 008,30
Déficit antérieur reporté	-
Résultat d'investissement de clôture 2024 - déficit	- 142 008,30
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	115 199,97

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe de la Zone Eigen dressé par le Service de Gestion Comptable de Saverne visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification.

Approbation du Compte Administratif

Le Compte Administratif du Budget Annexe Zone Eigen est présenté au Conseil Municipal.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	-
Excédent antérieur reporté	257 208,27
Résultat de fonctionnement de clôture 2024	257 208,27
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 - déficit	- 142 008,30
Déficit antérieur reporté	-
Résultat d'investissement de clôture 2024 - déficit	- 142 008,30
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	115 199,97

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal pour l'adoption du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Zone Eigen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'adopter le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Zone Eigen arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

Budget Annexe Weingarten III Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe Weingarten III, dressé par la Trésorerie de Saverne, est présenté au Conseil Municipal. Le Compte de Gestion est en tout point conforme au Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Weingarten III, qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	-
Excédent antérieur reporté	-
Résultat de fonctionnement de clôture 2024	-

Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 - déficit	-
Déficit antérieur reporté	-
Résultat d'investissement de clôture 2024 - déficit	-
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe Weingarten III dressé par le Service de Gestion Comptable de Saverne visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification.

Approbation du Compte Administratif

Le Compte Administratif du Budget Annexe Weingarten III est présenté au Conseil Municipal.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	-
Excédent antérieur reporté	-
Résultat de fonctionnement de clôture 2024	-
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 - déficit	-
Déficit antérieur reporté	-
Résultat d'investissement de clôture 2024 - déficit	-
Résultat global de l'exercice 2024 (fonctionnement + investissement)	-

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal pour l'adoption du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de la Zone Eigen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune: www.dettwiller.fr

- DÉCIDE d'adopter le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Weingarten III arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

Autorisation du Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Par une délibération du 15 novembre 2023, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de restauration de la frayère Lily, qui vise, pour rappel, à améliorer la fonctionnalité du site, qui constitue un lieu de reproduction et de refuge pour divers animaux (batraciens, oiseaux, échassiers, ...).

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 16 700,00€ HT.

Une subvention avait été accordée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Cette dernière porte aujourd'hui ce projet à hauteur de 80% de son montant, soit 13 360,00€ HT.

Depuis, des dépenses complémentaires se sont avérées nécessaires:

- des travaux topographiques ont été effectués au mois de janvier 2024, pour un montant de 1 480,00€ HT,
- l'acquisition de la parcelle devrait s'élever, selon une estimation de France Domaine communiquée par SNCF Réseau, à 3 800€ HT hors frais de notaire et de bornage.

Soit un montant total de 5 280,00€ HT, également subventionnable par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés:

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

SÉANCE DU 09 AVRIL

AFFAIRES FINANCIÈRES

Vote des taux de fiscalité directe locale 2025

Par délibération en date du 03 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à:

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB): 27,55%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB): 51,85%
- Taxe d'Habitation (TH): 14,77%

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés:

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et donc de les maintenir comme suit:
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB): 27,55%
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB): 51,85%
 - Taxe d'Habitation (TH): 14,77%

Budget Primitif 2025

Le projet de Budget Primitif 2025 est présenté aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés:

- DÉCIDE d'adopter le Budget Primitif 2025 de la Commune en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, arrêté comme suit:

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 135 341,68 €	2 135 341,68 €
Investissement	5 611 196,47 €	5 611 196,47 €

Budget Annexe Zone Eigen

Le projet de budget annexe 2025 de la Zone d'Activité Eigen est présenté aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés:

- DÉCIDE d'adopter le budget annexe 2025 de la Zone d'Activité Eigen en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, arrêté comme suit:

Investissement			
DÉPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
001	142 008,30	3555-040	142 008,30
Total	142 008,30	Total	142 008,30
Fonctionnement			
DÉPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
65888	0,71	002	257 208,27
71355-042	142 008,30		
65822	115 199,26		
Total	257 208,27	Total	257 208,27

Budget Annexe Weingarten III

Le projet de budget annexe 2025 du lotissement Weingarten III est présenté aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'adopter le budget annexe 2025 du lotissement Weingarten III en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, arrêté comme suit :

Fonctionnement			
DÉPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
6015	60 000,00	71355-042	60 000,00
Total	60 000,00	Total	60 000,00

État des acquisitions et cessions foncières

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 2000 habitants d'établir un bilan des cessions et des acquisitions foncières des biens présents sur le territoire communal, bilan ensuite annexé au Compte Administratif.

En 2024, aucune cession ni acquisition foncière n'a été effectuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'adopter le bilan des cessions et acquisitions foncières pour l'année 2024, qui sera annexé au Compte Administratif du Budget Principal de la commune.

Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Amis de la 70^{ème} Division des Vosges du Nord

À l'occasion de la célébration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Dettwiller, qui s'est déroulée le 23 novembre 2024, l'association des Amis de la 70^{ème} Division des Vosges du Nord a participé au dynamisme de l'évènement : plusieurs véhicules militaires ont en effet défilé dans les rues du village, accompagnés de la fanfare des Hussards.

Afin de couvrir les frais de fonctionnement (principalement le carburant utilisé), la Commission Réunie, qui s'est tenue le mercredi 02 avril, a proposé l'octroi à cette association d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de suivre la proposition de la Commission Réunie et d'approuver l'octroi, à l'association des

Amis de la 70^{ème} Division des Vosges du Nord, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 €.

Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Amis de la Bibliothèque

L'association des Amis de la Bibliothèque Municipale a participé à l'animation du Marché de Noël, qui a eu lieu le 30 novembre 2024.

La Commission Réunie s'est tenue le mercredi 02 avril et a proposé l'octroi à cette association d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de suivre la proposition de la Commission Réunie et d'approuver l'octroi, à l'Association des Amis de la Bibliothèque, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 €.

MARCHÉS PUBLICS

Autorisation du Maire à signer le protocole transactionnel pour le lot n°04 concernant le marché de travaux de charpente métallique

Dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension du Complexe Sportif, le marché de travaux du lot n°04 - Charpente métallique a été attribué en date du 14 mars 2023 à la société Constructions métalliques Wilhelm SAS pour un montant de 112 000,00 € HT.

L'entreprise a avisé le maître d'œuvre, avec transmission des éléments justificatifs, du fait que l'augmentation du nombre d'interventions réalisé (sept interventions différentes au lieu des deux prévues initialement, ce afin de s'adapter à des contraintes de réalisation non connues préalablement à l'exécution des travaux) avait généré pour elle une forte hausse de l'ensemble des coûts à supporter.

Par conséquent, les prix unitaires mentionnés dans la décomposition de prix globale et forfaitaire établie lors du dépôt de l'offre en 2023 ne reflétaient plus la réalité des prix du marché économique.

La circulaire interministérielle du 20 novembre 1974, relative à l'indemnisation des titulaires de marchés publics en cas d'accroissement imprévisible de leurs charges économiques (J.O. du 30/11/1974), rappelle que l'imprévision peut être prise en compte si le titulaire du marché établit que trois conditions sont réunies :

- l'évènement affectant l'exécution du contrat doit avoir été imprévisible au moment de la conclusion du contrat,
- l'évènement doit procéder d'un fait étranger à la volonté des parties,

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune : www.dettwiller.fr

- l'évènement doit entraîner un bouleversement de l'économie du contrat, c'est-à-dire plus qu'une simple rupture de son équilibre financier.

En l'espèce, une telle multiplicité des interventions était imprévisible au moment de la conclusion du marché de travaux, étrangère à la volonté des parties, et a entraîné un bouleversement de l'économie du contrat.

Ainsi, après discussions, les parties ont convenu de conclure un protocole transactionnel.

Ce protocole a pour objet de déterminer les conditions et modalités générales de la transaction à intervenir entre les parties. Il prévient tout litige à naître, au titre de la mise en œuvre de la théorie de l'imprévision et du montant de l'indemnisation afférant à celle-ci, concernant la prestation faisant l'objet du marché.

Aux termes de ce protocole, la commune s'engage à verser à la société Charpentes Métalliques Wilhelm SAS la somme de 9 400,00€ HT, en tant qu'indemnisation pour imprévision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel pour le lot n°04 concernant le marché de travaux de charpente métallique, pour un montant de 9 400,00€ HT.

Autorisation du Maire à signer l'avenant n°2 au marché de Maîtrise d'œuvre (Tranche 2: Terrain de football)

Au mois d'août 2019, la commune a conclu avec le cabinet d'architecture Rey-de-Crécy un marché de maîtrise d'œuvre, portant sur la restructuration et l'extension du Complexe Sportif et la construction d'un terrain de football. Le montant initial de ce marché était de 312 550,00€ HT.

L'article R2194-5 du Code de la commande publique dispose que « *le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. Dans ce cas, les dispositions des articles R. 2194-3 et R. 2194-4 sont applicables.* ».

Ainsi, un avenant n°1 à ce marché, d'un montant de 180 496,36€ HT avait été signé en 2022, faisant passer le montant du marché à 493 046,36€ HT.

La notification de certaines subventions étant intervenue très tardivement, le lancement de la partie du projet concernant la construction du terrain de football synthétique n'a pu intervenir avant la fin des travaux du bâtiment. Par ailleurs, le niveau financier des réponses a conduit à procéder à une seconde consultation, sur la base de données adaptées.

Ces contraintes ont conduit la maîtrise d'œuvre à

produire un second dossier d'appel d'offre, à procéder à une phase de négociation, ainsi qu'à réaliser une seconde analyse des offres.

Cette prestation complémentaire fait l'objet d'un avenant n°2, d'un montant de 4 200,00€ HT, faisant passer le marché de maîtrise d'œuvre à un montant total de 497 246,36€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 4 200,00€ HT.

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi permanent à temps partiel d'adjoint technique territorial

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 11/35^{ème}, à compter du 30 avril 2025, pour la fonction d'agent d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver la création d'un emploi permanent, à temps non complet, d'adjoint technique territorial.

Création d'un emploi permanent à temps partiel d'adjoint technique territorial

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 24/35^{ème}, à compter du 06 mai 2025, pour la fonction d'agent d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver la création d'un emploi permanent, à temps non complet, d'adjoint technique territorial.

SÉANCE DU 23 AVRIL

MARCHÉS PUBLICS

Décision de ne pas appliquer les pénalités de retard dans le cadre des marchés de travaux du Complexe Sportif (annule et remplace la délibération n°2025-023 du 12 mars 2025)

Dans le cadre des marchés de travaux de rénovation et d'extension du Complexe Sportif, le chantier a subi certains retards.

Certaines entreprises seraient éventuellement pénalisables, au vu des divers retards pris (vis-à-vis non seulement des aléas liés à un chantier de réhabilitation, mais aussi de la météo).

L'état des retards est établi dans un tableau présenté aux élus lors de la séance.

La commune, en tant que maître d'ouvrage, porte sa part de responsabilité eu égard à deux éléments :

- la démission du Maire précédent: cette situation a fortement retardé plusieurs prises de décisions nécessaires au bon avancement du chantier, retardant la mise en œuvre de certains équipements, parmi lesquels la gestion des accès, les caméras ou encore les équipements de cuisine,
- la bache de rétention de 240 m³, dont la nécessité de l'installation et les caractéristiques précises ont été connues en cours de projet: la réalisation de cette installation n'a été finalisée que début 2025, empêchant de fait d'utiliser l'équipement, pourtant réceptionné en novembre 2024.

C'est ainsi l'effet en chaîne des répercussions des premiers retards de décision et de chantier qui ont entraîné une finalisation plus tardive de l'opération.

Dénouer les responsabilités spécifiques de chaque lot est aujourd'hui impossible. Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de valider le principe de non-application des pénalités de retard.

Certains lots n'ayant pas été cités dans la délibération du 12 mars 2025, il convient d'en prendre une nouvelle.

Toutefois, la présente délibération s'applique à l'ensemble des lots du marché, à l'exclusion des lots 20 et 21 (qui concernent le terrain synthétique et l'éclairage sportif, dont les travaux ont débuté au mois de mars 2025).

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre des marchés de travaux du Complexe Sportif, de décider de ne pas appliquer de pénalités de retard.

Cette décision s'applique également aux lots qui ne sont pas cités et dont les décomptes généraux et définitifs arriveront dans les prochaines semaines.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (*Valentine FRITSCH*):

- DÉCIDE de ne pas appliquer de pénalités de retard dans le cadre des marchés de travaux du Complexe Sportif.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Dénomination du Complexe Sportif

Proposition de nommer l'équipement « Complexe Sportif Horst Dassler »

Depuis le début des travaux du Complexe Sportif, l'idée a germé de donner un nom à ce Complexe

Sportif. Une proposition consiste à nommer cet équipement « Complexe Sportif Horst Dassler », eu égard au lien historique existant entre le fondateur d'Adidas France et la commune de Dettwiller, ainsi qu'à l'empreinte forte et positive laissée par Monsieur Horst Dassler dans les mémoires des habitants.

Cette orientation doit faire l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Madame Valentine FRITSCH demande pour quelles raisons le nom de Horst Dassler est suggéré.

Monsieur le Maire répond que l'empreinte laissée par ce chef d'entreprise mérite que son nom marque plus fortement les mémoires sur le territoire. De plus, cette personnalité a donné du travail à un grand nombre d'habitants du territoire, tout en adoptant un management très humain, et a marqué les esprits. Il précise toutefois qu'il ne s'agit que d'une suggestion et que les autres propositions sont les bienvenues.

Un tour de table est effectué, au cours duquel l'ensemble des élus présents prend la parole pour exprimer et développer son point de vue.

La majorité des élus se dit favorable, mettant en avant le souvenir de grands-parents ayant travaillé dans les manufactures à l'époque de Horst Dassler, mais également l'opportunité de mieux faire connaître ce nom aux générations actuelles et à venir.

D'autres élus sont plus réservés, voire s'opposent à ce projet: sont alors mis en avant des difficultés à prononcer ce nom, mais également le fait que d'autres lieux de la commune sont déjà nommés d'après Horst Dassler.

Globalement, l'assemblée s'accorde sur le fait qu'il n'existe aucune sportive ni aucun sportif célèbre originaire de la commune pouvant, mieux que Horst Dassler, incarner l'histoire du sport sur notre commune, et ainsi prétendre donner son nom au Complexe Sportif.

Pour Monsieur le Maire, le choix d'un homme charismatique et constructif est également un message positif ; en effet, comme indiqué par Monsieur Alfred KLEITZ, cette personne est arrivée à une époque où le dynamisme économique des manufactures de notre commune était en berne, voire catastrophique.

Le choix de ce nom est donc un choix incarnant l'espoir, dans le sens où même lorsqu'une situation semble sans issue, un chemin existe toujours pour sortir de l'impasse.

En conclusion, le choix de ce nom pour le Complexe Sportif et la pratique sportive est un choix visant à marquer les dynamiques positives et constructives, qui ont marqué l'histoire de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 17 VOIX

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune : www.dettwiller.fr

POUR, 3 VOIX CONTRE (*Valentine FRITSCH, Olivier SCHLATTER, Daniel ROUYER*) et 2 ABSTENTIONS (*Boutheïna MZIOU, Sabrina NOEL*):

- DÉCIDE de donner un accord de principe quant à la proposition de nommer l'équipement « Complexe Sportif Horst Dassler ».

Autorisation du Maire à se mettre en rapport avec les ayants droits de Horst Dassler

Pour apposer sur la façade du club house, ou du bâtiment d'accueil, le nom « Complexe Sportif Horst Dassler », la commune doit au préalable obtenir l'accord des ayants droits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à se mettre en rapport avec les ayants droits de Monsieur Horst Dassler, afin d'obtenir leur accord quant à l'utilisation de son nom.

Stratégie des équipements publics

Présentation des études menées par le bureau QUA sur la stratégie des équipements publics

Madame Valérie LAFORGUE, du bureau Questions d'Urbanisme et d'Architecture (QUA), présente le travail effectué depuis 2023 à la demande de la commune, visant à obtenir une vision globale sur la stratégie à mener en termes de réorganisation des équipements publics.

Monsieur le Maire indique que l'enjeu de ce point d'information est d'exposer les études passées et de partager la nécessité de questionner différents sujets relatifs à la centralité, eu égard notamment à la nécessaire restructuration ou la réhabilitation de certains bâtiments qui aujourd'hui sont dégradés, ne répondent plus aux normes d'accessibilité et ne sont plus efficaces sur le plan thermique.

Présentation des études effectuées dans le cadre du programme Villages d'Avenir

Monsieur le Maire invite les élus à prendre connaissance des documents qui leur ont été transmis, présentant le diagnostic stratégique effectué par les cabinets Attitudes Urbaines et Urbitat+, ainsi que le plan d'action.

Il annonce que le sujet sera plus longuement abordé lors d'une prochaine réunion.

Autorisation du Maire à réengager les démarches avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace en vue de l'acquisition du bâtiment Schirm

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition du bâtiment Schirm fait partie des pistes envisagées dans l'optique d'une rénovation, puis d'une reconversion.

En ce sens, un contact avait été pris en 2021 avec l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace, afin que ce dernier puisse accompagner la commune dans cette acquisition.

En effet, l'EPF d'Alsace a pour vocation d'accompagner les collectivités sur l'ensemble des questions relatives au foncier, en facilitant notamment la réalisation de projets d'aménagement.

L'acquisition faite, le bien est « porté » et géré par l'EPF, pendant un temps donné.

Ce temps de portage peut permettre à l'EPF, ou à la collectivité, d'effectuer des opérations de « proto-aménagement », étape qui consiste à préparer le foncier avant qu'il ne soit aménagé (par exemple : des opérations de dépollution, désamiantage ou déconstruction pourront être éventuellement réalisées et prises en charge partiellement par l'EPF d'Alsace).

Finalement, le bien est revendu à la collectivité au prix d'acquisition. Cette maîtrise foncière aux mains des collectivités permet la régulation des prix du marché et la gestion des projets des territoires, en évitant la spéculation sur des biens mobiliers à enjeux pour les collectivités.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du Conseil Municipal avant de reprendre les discussions avec l'EPF d'Alsace, qui pourra alors poursuivre les démarches de son côté en vue de l'acquisition de ce bien.

Monsieur le Maire précise que si le Conseil Municipal, par le biais de cette délibération, le lui permet, une nouvelle délibération sera prise ultérieurement pour engager la commune à acheter le bien dans un temps déterminé, ce temps lui permettant d'avancer sur la préparation du projet.

Une convention sera ainsi établie entre l'EPFA et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à réengager les démarches avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace en vue de l'acquisition du bâtiment Schirm.

État Civil



Mariage

21/06 : Élodie BUCH et Mariano SINAN

Pacs

18/04 : Margot SOHN et Florian BRONNER

Décès

- 18/01** : Marie KOLB (80 ans)
- 15/03** : Mireille LARDINAIS (88 ans)
- 31/03** : Liliane SOLT (92 ans)
- 19/04** : Yvonne ROHRBACHER (93 ans)
- 19/04** : Emma TRIPP (90 ans)
- 08/05** : Frieda ROTH (85 ans)
- 24/05** : Alice FISCHER (97 ans)
- 27/05** : Joseph STOFFEL (85 ans)
- 22/06** : Louis SAUNDERS (39 ans)

Naissance

- 03/04** : Nao SETTER,
fils de Anthony SETTER et Tatiana WEIS
- 22/05** : Amélia TESLUTCHENKO,
fille de Hélène TESLUTCHENKO
et Thomas JOSEPH
- 11/06** : Maxence MEYER,
fils de Catherine KOZELKO et Lucas MEYER

Anniversaires

Juillet

- 03/07** : Marthe GURTLER née FAESSEL **92 ans**
- 04/07** : Erna KURTZ née SCHMITT **95 ans**
- 04/07** : Marie-Caroline KRIEGER née BERON **90 ans**
- 16/07** : Christiane ZIMMER **86 ans**
- 21/07** : André SCHNEIDER **86 ans**
- 24/07** : Marie BROQUET **95 ans**
- 29/07** : Georges LAMPS **86 ans**
- 29/07** : Georgette KERN née FEIDT **87 ans**
- 31/07** : Jean-Jacques MATTER **92 ans**

Août

- 02/08** : Agnès NEUMANN née GRIES **90 ans**
Benoît FRITSCH **85 ans**
- 04/08** : Germaine REMMER, née BRUNETEAU **91 ans**
- 04/08** : Maryse LAMPS **95 ans**
- 15/08** : Marie KERN née AMBOS **85 ans**
- 17/08** : Christiane TRENDEL, née PRAITANO **85 ans**

- 21/08** : Charles KONRATH **85 ans**
- 24/08** : Fernande FEIDT née BERRY **90 ans**

Septembre

- 03/09** : Werner ALWIN **90 ans**
- 08/09** : Sonia LORCH née ADAM **87 ans**
- 09/09** : Marie- Louise ZIMMERMANN née HILT **92 ans**
- 10/09** : Kunigunde ZORN née SCHÄPKE **87 ans**
- 10/09** : Marie-Madeleine DIEBOLT née HUBLER **90 ans**
- 10/09** : Gérard SALOMON **99 ans**
- 12/09** : Marguerite GOLDSTEIN née BURCKEL **89 ans**
- 20/09** : Liliane KUHN née JAEGER **94 ans**
- 23/09** : Antoine FEIDT **93 ans**
- 23/09** : Paulette BOEHM née WENDLING **90 ans**
- 27/09** : René ROESCH **88 ans**
- 29/09** : Madeleine GRINDLER née GERSTLE **86 ans**
- 30/09** : Henriette THIEBAUT née KONRATH **88 ans**

STOP aux incivilités!

Cultivons le civisme au quotidien

Le respect et le civisme sont les piliers d'une coexistence harmonieuse. Vivre ensemble n'est pas toujours facile, mais avec un peu de bon sens et des efforts collectifs, nous pouvons grandement améliorer notre cadre de vie. Voici quelques domaines clés où chacun de nous peut faire la différence.

Circulation en ville

Que l'on circule à deux ou quatre roues, il est crucial de respecter les limitations de vitesse : **50 km/h en zone urbaine et 30 km/h dans les zones de rencontre**. En agglomération, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé par rapport au sens de la circulation (Art R417-1). De plus, il est interdit de laisser un véhicule stationner au même endroit plus de 7 jours consécutifs sur les parkings publics. Les moteurs thermiques (motos, quads, scooters) doivent être utilisés de manière à ne pas gêner le voisinage.

Bruits et nuisances

Les bruits de voisinage, qu'ils soient causés par des personnes ou des animaux, peuvent être très perturbants. Musique forte, cris, aboiements, et travaux bruyants sont des exemples de nuisances sonores. L'usage des outils et engins à moteur est autorisé uniquement du lundi au samedi de 7h à 20h, et est interdit les dimanches et jours fériés.

Attention :

Le tir d'un feu d'artifice est réglementé selon les catégories d'artifices. Il est recommandé d'informer les services municipaux qui pourront conseiller sur les démarches à suivre du point de vue des autorisations nécessaires. Pour un spectacle pyrotechnique comprenant des articles pyrotechniques classés C2, C3, C4 ou T1 ou T2, une déclaration préalable au maire de la commune et au préfet doit être faite un mois avant la date prévue du tir.

Responsabilité des propriétaires d'animaux

Les propriétaires d'animaux ont des responsabilités importantes. Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections ramassées. Un animal éloigné de plus de 100 mètres de son propriétaire est considéré comme en divagation.

Entretien des espaces publics

L'entretien des trottoirs, des caniveaux et abords devant chez soi, incluant le désherbage écologique et le balayage, est une obligation pour les occupants de biens immobiliers. En période estivale, il est crucial de garder les caniveaux et avaloirs propres pour faciliter l'écoulement des eaux.

STOP !
aux incivilités

Gestion des déchets

Sortir vos poubelles au bon moment est essentiel pour préserver notre cadre de vie. Les poubelles doivent être sorties la veille au soir et rentrées le plus tôt possible après la collecte. Les déchets ménagers n'ont pas leur place dans les poubelles communales ou autres lieux publics. Toutes les personnes qui n'ont pas de bac à ordures ménagères (bac couvercle orange) ou bac de tri (bac couvercle jaune) doivent en faire la demande auprès du SMIC-TOM de Saverne. Le brûlage des déchets verts ou de chantier est interdit toute l'année, car il constitue une grave atteinte à l'environnement et à la santé.

Entretien des plantations

Les riverains doivent régulièrement tailler les haies et arbres débordant sur le domaine public. Après toute opération de taille, les déchets doivent être ramassés et évacués à la déchetterie. À défaut, la commune effectuera cette opération aux frais du propriétaire après mise en demeure.

Cultivons ensemble le respect et le civisme pour un environnement plus agréable et harmonieux. Chacun de nous a un rôle à jouer pour faire de notre communauté un endroit où il fait bon vivre.



Travaux d'enfouissement de réseaux électriques

Strasbourg Electricité Réseaux a décidé de supprimer des lignes aériennes 20 000V et de les poser en souterrain. Les travaux devraient commencer à la fin de l'été.

Sont concernées les lignes aériennes qui relient le transformateur de la rue du Stade à celui de la rue de la Fontaine et de la ligne qui passe au-dessus du Quartier Rouvillois jusqu'au transformateur situé rue du Colonel Rouvillois près du verger de l'ACS.

Ce transformateur sera démolé et remplacé par un nouvel équipement de plus petites dimensions.

De nouveaux câbles seront posés dans la rue Tim Moser, dans la rue Louis Pasteur depuis le transformateur précité et le transformateur situé dans l'angle de la rue Louis Pasteur.

Un autre câble reliera le poste de transformation rue des Vosges, près de l'ACS et celui de la rue de la Fontaine.

Les travaux d'amélioration de la desserte et de sécurisation en cas de tempête s'étaleront sur plusieurs mois. Strasbourg Electricité Réseaux s'engage à les mener avec le moins de gêne possible pour les habitants.

La Commune envisageait de refaire le macadam dans la rue Tim Moser et dans la première partie de la rue Louis Pasteur. Ces travaux sont retardés en raison de ce chantier. Il en est de même de la réfection du trottoir le long de la rue de Rosenwiller.



Complexe sportif de Dettwiller

*Réhabilitation du gymnase, création de vestiaires, d'un club house
(et d'un terrain synthétique/en cours)*

Les entreprises de travaux :

N° des lots	Libellé du lot	Nom de l'entreprise
01	Démolition	GCM Démolition
02	Curage	GCM Démolition
03	Gros-œuvre	Fehr
04	Charpente métallique	Wilhelm
05	Étanchéité - Couverture Bardage	Soprema
06	Menuiseries extérieures aluminium	Schreiner
07	Serrurerie	Helluy
08	Cloisons - Doublages Faux-plafonds	Reatech
09	Menuiseries intérieures bois	Hunsinger
10	Sol sportif	Realsport
11	Revêtement de sol souple Parquet	Junger
12	Carrelage Faïence	SCE Carrelage
13	Peintures - ITE	Mayart
14	Électricité - Courants faibles	Sovec - Nord Alsace
15	Assainissement - Sanitaire	Borsenberger Weibel
16	Chauffage - Ventilation	Sanichauf



N° des lots	Libellé du lot	Nom de l'entreprise
17	Ascenseur	Orona Est
18	Voiries - Espaces vert	GCM
19	Nettoyage de mise en service	Netimmo
20	Infrastructures sportives	Thierry Muller
21	Éclairage sportif	SOBECA
22	Équipements sportifs	Nouansport
23	Structure artificielle d'escalade	Pyramide
24	Équipements de cuisine	Equans - Axima

Financé par :



Bilan financier

COMPLEXE SPORTIF de DETTWILLER

Réhabilitation du gymnase, création de vestiaires, d'un club house

(et d'un terrain synthétique/en cours)

les bureaux d'études

Maitre d'œuvre du projet :

(mandataire du groupement d'études)



ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE	MP CONSEIL
MAITRE D'ŒUVRE	REY-DE CRECY Atelier d'Architecture
BET STRUCTURE	GRUPE ECADE - SBE Charpente métallique GC / structure béton
BET ELECTRICITE	INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT
BET FLUIDES & QUALITE ENVIRONNEMENTALE	SOLARES BAUEN
INGENIERIE SPORTIVE (MOE terrain de football)	DSMOSE INGENIERIE
ECONOMISTE	C2BI
OPC	C2BI Assistante
BUREAU DE CONTROLE	SOCOTEC
COORDONNATEUR S.P.S.	BUREAU VERITAS
CONCESSIONNAIRE	SDEA

COMPLEXE SPORTIF de DETTWILLER



Projet financé par :

Réhabilitation du gymnase, création de vestiaires

et d'un club house (€ HT)

FEADER : 1 333 199,61 €

État (DSIL 2022) 532 862,11 €

État (DSIL 2023) 250 000,00 €

État (DETR 2023) 196 311,00 €

État (Fonds Vert 2023) 100 000,00 €

ETAT : 1 079 173,11 €

Région Grand Est : 500 000,00 €

(Soutien aux investissements sportifs)

Collectivité Européenne d'Alsace : 1 179 600,00 €

Ligue du Grand Est de Football

(Fonds d'Aide au football Amateur) 25 000,00 €

TOTAL SUBVENTIONS : 4 116 972,72 €

COUT DU PROJET GLOBAL (HT): 6 300 000,00 €

TOTAL SUBVENTIONS notifiées : 4 516 972,72 €

RESTE A CHARGE COMMUNAL (HT / TVA récupérée) 1 783 030,00 €

Financé par un emprunt à 2 millions d'euros (taux 1.5 %)

le terrain synthétique (€ HT)

Région Grand Est : 200 000,00 €

Collectivité Européenne d'Alsace : En cours

Ligue du Grand Est de Football
(Fonds d'Aide au football Amateur)



ADIDAS FRANCE 200 000,00 €

TOTAL SUBVENTIONS : 400 000,00 €

SUBVENTIONS :

71.70 %



Renouvellement du Fleurissement

De la commune

Dans le cadre de l'embellissement de notre commune, un groupe de bénévoles a récemment entrepris le renouvellement du fleurissement à plusieurs endroits de notre commune en collaboration avec les services techniques.

Le pont de la Zorn arbore désormais un splendide habit fleuri, ajoutant une touche de couleur et de vie à notre paysage. Le monument aux morts, ainsi que les bacs de l'église, ont également bénéficié d'un renouvellement complet. Plusieurs variétés de plantes et de fleurs vivaces y ont été installées, rehaussée par un paillage de bois d'aulne qui apporte une élégance naturelle à l'ensemble.

À Rosenwiller, l'auge en pierre de la rue des Suisses s'est parée de géraniums et d'œILLETS d'Inde, égayant ce coin de la commune avec leurs couleurs vives. Devant la Mairie, les bacs et parterres ont accueilli des sédums, des pétunias et des cordylines, créant un cadre accueillant et harmonieux.

Enfin, à la roseraie, la charrette et le pressoir ont été garnis de di-

pladénias, connus pour leur résistance à la chaleur, ainsi que d'une variété d'Osteospermums, apportant une touche d'originalité et de fraîcheur.

Ces initiatives florales reflètent l'engagement de notre communauté envers un cadre de vie agréable et harmonieux, contribuant à faire de Dettwiller-Rosenwiller un lieu où il fait bon vivre.



Reversements produits de chasse

L'ensemble des propriétaires inclus dans le périmètre chassable du lot N° 1 PLAINE peut se rendre à la trésorerie de Saverne, afin de récupérer le produit de location de la chasse.





Rappel: Jeter du pain sec dans l'espace public

Nous constatons de plus en plus de dépôts sauvages de pains secs sur notre commune.

Le pain est néfaste pour les animaux et l'environnement !

En effet, le pain est une nourriture non adaptée à leur régime alimentaire, car le pain blanc ingéré à trop forte dose, provoque chez les oiseaux une intoxication qui peut conduire à la mort.

Le pain entraîne également une pollution de l'eau car il favorise le développement d'algues et de bactéries néfastes à la faune et la flore.

De plus, cela attire des nuisibles comme les rats.

Il est donc interdit de laisser de la nourriture dans les parcs et espaces publics



VOS ENFANTS, EXPERTS DU TRI !

Un coup de boost a été donné sur la sensibilisation des élèves au tri des déchets. Arrivée en septembre 2024, Emilie arpente depuis la rentrée les écoles du territoire avec ses consignes, ses photos, et ses jeux !



Animation à l'école de Menchhoffen.

Comment ça se déroule ?

Une fois les écoles contactées, un rendez-vous est pris avec l'enseignant pour une intervention d'une demi-journée environ par classe. Fini le cours magistral ! Emilie pose quelques questions et laisse la parole aux enfants. Ainsi, ces derniers peuvent partager leurs bonnes pratiques avec leurs camarades. Emilie complète ensuite avec des consignes de tri, ainsi qu'une sensibilisation à la réduction des déchets.

Jouer pour comprendre

Les enfants sont ensuite invités à tester leurs connaissances en triant des déchets ensemble. Enfin, le moment le plus attendu arrive : les jeux ! Emilie a créé une dizaine de jeux, inspirés de jeux connus, en les détournant pour parler des déchets. Les enseignants se prennent eux aussi au jeu, rigolade assurée dans la classe !



ASOR SAVERNE et environs

*Des dessins pour les soldats
Français en OPEX et OPINT*



C'est dans le cadre de l'opération dessins de Noël 2024 que des élèves des cinq classes de l'école élémentaire de Dettwiller ont été mises à l'honneur le 23 juin dernier.

Cette opération organisée par l'association nationale Solidarité Défense présidée par l'ancien ministre Jean-Marie BOCKEL avec l'appui des Associations de Sous-Officiers de Réserve (ASOR) dont celle de Saverne ont collectés des dessins au profit des soldats Français.

Ces dessins sont centralisés à Paris début octobre où ils sont inclus dans les colis de Noël destinés aux soldats en missions hors du territoire national et depuis 2018 aux soldats déployés sur notre territoire (exemple Sentinelle).

Le Sergent-chef® Jérôme, président de l'ASOR Saverne avec le Major® Frank président de l'Union des Associations de Sous-Officiers de Réserve du Bas-Rhin et le caporal-chef® Jean-Louis, chancelier et porte drapeau ont tenu à remercier ces élèves pour leurs engagements et ce geste de solidarité.

Au-delà d'être un simple dessin, ces réalisations contribuent à renforcer le lien Armée-Nation et ils sont une fenêtre entre l'hexagone et nos militaires qui sont loin de leurs familles durant la période de Noël.

Cette rencontre a également été l'occasion d'expliquer aux jeunes enfants les différentes missions d'un soldat.

Les échanges fructueux avec les membres de l'ASOR SAVERNE, ainsi qu'avec le maire de Dettwiller, Monsieur Pascal BOEHM ont permis de répondre aux nombreuses questions des élèves.

Les lettres de félicitations a été remises à chaque classe avec une photo souvenir.

Les remerciements ont été également adressés à Mme Sandra PETER, Directrice de l'école et à leurs enseignantes qui ont inclus dans leurs programmes scolaires cette noble cause. Le rendez-vous a déjà été pris pour la rentrée prochaine en espérant que d'autres classes se joindront à cette belle initiative.





Les indiens sont à l'ouest

Les classes de CE1 de Mme Mertz, CE2/CM1/CM2 bilingues de Mme Attali et les CM2 de Mme Peter ont préparé une comédie musicale qui s'appelle « Les indiens sont à l'ouest ».

Nous avons chanté, joué du théâtre, dansé et joué aux percussions.

C'est l'histoire de Françoise qui a hérité d'une caméra pour laquelle elle s'était prise d'une véritable passion. Elle décide de s'inscrire à un concours pour réaliser un film. Elle réunit ses amis pour l'aider et choisit pour thème l'histoire des peuples amérindiens, un film d'indiens et de cow-boys.

Le mardi 17 juin 2025, nous sommes tous allés à l'espace Rohan à Saverne pour répéter.

Nous avons découvert la salle et les loges. Puis, nous nous sommes costumés pour la répétition générale. Les techniciens ont installé la scène, les micros et ont préparé les lumières et le théâtre d'ombres. Ensuite nous avons pris un pique-nique dans le parc. L'après-midi après un temps calme, nous avons joué notre spectacle pour un public scolaire. Nous étions contents de le montrer aux camarades de l'école. Nous avons présenté le spectacle à nos parents dans la soirée.

Les CE2/CM1/CM2 bilingues

Nous avons la chance d'avoir des costumes et des accessoires professionnels, les coiffes étaient faites de véritables plumes d'aras. Les CE2

Sur scène nous étions confiants, un peu stressés et heureux de faire le spectacle. Nous étions fatigués mais heureux. Les CM2

J'ai adoré mourir sur scène en tant que Custer. Sacha

J'ai adoré me montrer sur scène. Thibault

J'ai beaucoup aimé filmer avec la caméra. Adam

J'ai aimé porter une coiffe. Elia

J'ai aimé notre reconstitution de Little Big Horn. Quentin

La salle et la scène étaient très grandes. Cynthia

J'ai adoré jouer de la flûte traversière sur la scène. Ysée

Fête scolaire à la maternelle

L'école maternelle s'est parée de colombages, de couleurs et de sourires vendredi 6 juin dans la cour.

Les enfants ont préparé un programme savoureux comme un kouglof.

Ils ont mis tout leur cœur, tout leur sérieux et un peu de fantaisie pour offrir à leur famille ce beau voyage au pays des cigognes, des traditions et de l'enfance





Notre projet TOTEM

Le thème de l'année était les Indiens et le cinéma, donc nous avons sculpté un totem.

Notre tronc élu est un douglas de 8 mètres de haut, provenant de la forêt de Dettwiller.

Nous avons travaillé avec un artiste nommé Fredj Cohen et son assistante Rafa. Il a déjà réalisé d'autres totems, comme ceux de Dossenheim et du Gorna.

Pour sculpter notre totem, nous avons utilisé des outils spéciaux comme des ciseaux à bois, des maillets, des ponceuses, des gants et des masques. Cela nous a pris 6 mois pour terminer le totem. Le totem représente nos valeurs.

Les symboles du totem :

Sur la première face :

- Le monarque: courage et persévérance
- La fleur: généreuse et sereine
- L'aigle: travailleur
- Le grizzli: protecteur
- L'araignée: ambitieuse
- Le serpent: enroulé sur la faux de Dettwiller, agile et rusé

Sur la deuxième face :

- La Stan Smith: représente les symboles de Dettwiller
- Le loup: exprime ses émotions
- Le renard: malin et doux
- La « Fredj touch »
- La clé de Steinbourg
- Le lapin: amical

Notre tronc a été emmené par l'entreprise Kintzelmann à l'aube dans le local de la menuiserie Diebolt, qui a retourné le tronc avec ses machines.

Le totem repose dans la cour avant d'être érigé, pour que tout le monde puisse admirer notre beau totem. Nous avons inventé une devise qui comporte les valeurs de l'école, et nous avons fait voter toutes les classes.

La devise qui a été choisie est: **« Paix, amitié, honnêteté ».**

Yvana, Jules, Noémie et Amaury ont accompagné Fredj Cohen chez un artisan verrier pour fabriquer le verre qui sera exposé sur notre totem. La devise y est intégrée.

La classe de CM2 de Sandra Peter



La Fringuerie

*Depuis le 10 mai, la collection
Été a pris place dans nos rayons.*

C'est le retour des sandales, des bermudas, des shorts et des pantalons légers.

Des portants réservés aux robes vous attendent dès l'entrée, des robes courtes ou longues, avec ou sans manches, en coton, en voile ou autres textiles fluides et agréables.

Comme l'année dernière, nous avons prêté des vêtements pour le festival « Horizons durables » de Saverne du 18 mai. Ces vêtements ont été présentés lors d'un défilé de mode solidaire.

Les univers fantastiques, thème l'exposition de la Lu-dette les 17 et 18 mai, sont venus animer une vitrine avec un dragon survolant un château.

Chaque semaine nous regarnissons le magasin de nouveautés et nos bénévoles ont à cœur de proposer une offre diversifiée et de rendre la boutique attractive en jouant avec les couleurs pour le plus grand plaisir des yeux.

Merci à vous qui nous apportez les affaires dont vous ne voulez plus quand vous trie le contenu de vos placards. Sans dons, il n'y a pas de Fringuerie.

Attention, la Fringuerie ferme pour les congés d'été du 13 juillet au 22 août. Nous nous retrouverons le samedi 23 août.



La Fringuerie Ensemble, allons plus loin



QUI SOMMES-NOUS ?

La Fringuerie est un projet d'entraide sociale de proximité. Elle est portée par le consistoire de Dettwiller (les paroisses protestantes du secteur) et soutenue par la commune de Dettwiller et l'UEPAL.

La Fringuerie est gérée par une équipe de bénévoles de toutes origines sociales ou confessionnelles adhérant au projet et aux valeurs décrites dans une Charte.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- La Boutique solidaire fonctionne grâce aux dons de vêtements et accessoires faits par des particuliers. Les bénévoles trient les dons pour mettre en vente les articles propres et en bon état. Les prix sont modiques pour faciliter l'accès à tous. Les articles ne convenant pas sont déposés chez VETIS à Illkirch Graffenstaden; cette association exploite de manière solidaire et responsable la filière du vêtement d'occasion et du chiffon, dans le respect des personnes et du développement durable, pour et par la création d'emplois.
- Les bénéfices des ventes à la Fringuerie permettent l'attribution d'aides à des personnes dans le besoin et dans des situations d'urgence, en lien avec les assistantes sociales du Conseil Départemental, les CCAS, les réseaux d'entraide confessionnels et associatifs.
- La Fringuerie propose aussi différentes activités qui favorisent la rencontre et permettent de tisser des liens.

COMMENT SOUTENIR LE PROJET ?

- Déposer les affaires dont vous n'avez plus l'utilité

La Fringuerie 27 rue de la gare 67490 DETTWILLER



Les samedis 9h-17h

Merci de prévoir un sac/cabas pour emporter vos achats

Samedi 11, 18 janvier 2025	Spécial Blanc & linge ancien Collection Hiver
Samedi 25 janvier 2025 1 ^{er} , 8, 15 février 2025	Collection Hiver
Samedi 22 février 2025 1 ^{er} mars 2025	Spécial Carnaval Collection Hiver
Samedi 8, 15, 22, 29 mars 2025	Collection Printemps
Samedi 5, 12, 26 avril 2025 3 mai 2025	Collection Printemps
Samedi 10, 17, 24, 31 mai 2025 7, 14, 21, 28 juin 2025 5, 12 juillet 2025	Collection Été

FERMETURE EXCEPTIONNELLE SAMEDI 19 AVRIL 2025 (AVANT PÂQUES)
FERMÉ DU 13 JUILLET AU 22 AOÛT INCLUS, RÉOUVERTURE LE 23 AOÛT 2025

DÉPÔTS

Dépôts lors des ventes et les lundis et jeudis de 10h à 17h, sauf 21 avril, 1er mai, 8 mai, 29 mai, 9 juin

CONTACTS

La Fringuerie



Facebook/Fringuerie-boutique-solidaire

07.69.13.16.44



Registrier par nos soins, ne participez pas à nos ventes

L'Echoppe

L'Echoppe est une épicerie-café dédié aux gens de Dettwiller et alentours, ouverte tous les 15 jours pour TOUTE personne qui a envie de faire ses courses localement et/ou de faire un brin de causette en buvant une boisson offerte.

Vous pouvez aussi y faire du théâtre burlesque le samedi après-midi, de la cuisine les jeudis après-midi, de l'allemand les vendredi soir. Suivez le programme sur notre page Facebook, et n'hésitez pas à nous joindre par mail ici: lechoppe67@courriel.eco

Le 17 Juin était une fête qui s'adresse à tout le monde sans exception, pour fêter le début de l'été et tout ce qui nous rassemble: l'envie de rire, de se détendre, de danser, de manger ensemble et de tisser de jolis liens humains, sans barrières ni préjugés. Le tout en musique !

Cette année, la fête a eu lieu à l'ACS -St Jacques pour faciliter l'accueil des spectacles proposés et pour rencontrer de nouveaux voisins.



L'idée n'a pas changé, vous venez avec de quoi faire un pique-nique braisé, nous, nous préparons le barbecue et les différentes animations. C'est gratuit, simple, et tellement réjouissant!

Parce que c'est dans la diversité que l'on combat l'adversité ;)

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) meteo.fr #canicule

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS chez soi ou dans un lieu rafraîchi

BUVEZ DE L'EAU sans attendre d'avoir soif

Mouillez-vous le corps Fermez les volets et fenêtres Privilégiez les activités douces

Mangez frais et équilibré Évitez l'alcool Prenez des nouvelles des plus fragiles

Plan canicule 2025

Inscrivez-vous !

L'été s'est installé et avec lui, les fortes chaleurs.

En cas de canicule, la préfecture déclenche des mesures spécifiques pour protéger les populations à risque.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) joue un rôle crucial en contactant individuellement les personnes inscrites pour s'assurer de leur bien-être.

Cette démarche proactive est essentielle pour prévenir les complications liées à la chaleur excessive ou de tout autre événement majeur.

Les catégories de personnes considérées comme vulnérables sont :

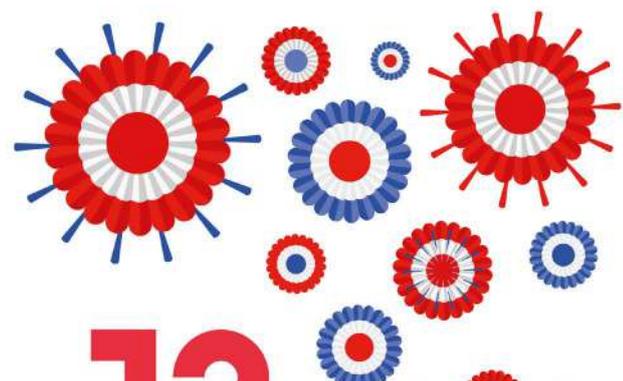
- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes de plus de 60 ans inaptes au travail
- Les personnes majeures en situation de handicap

Procédure d'inscription

L'inscription est simple et volontaire.

Vous pouvez vous rendre à la Mairie pour remplir le formulaire d'inscription.

Cette démarche peut également être réalisée par un tiers, à condition que la personne concernée donne son accord.



13 JUIL. 2025

FÊTE NATIONALE

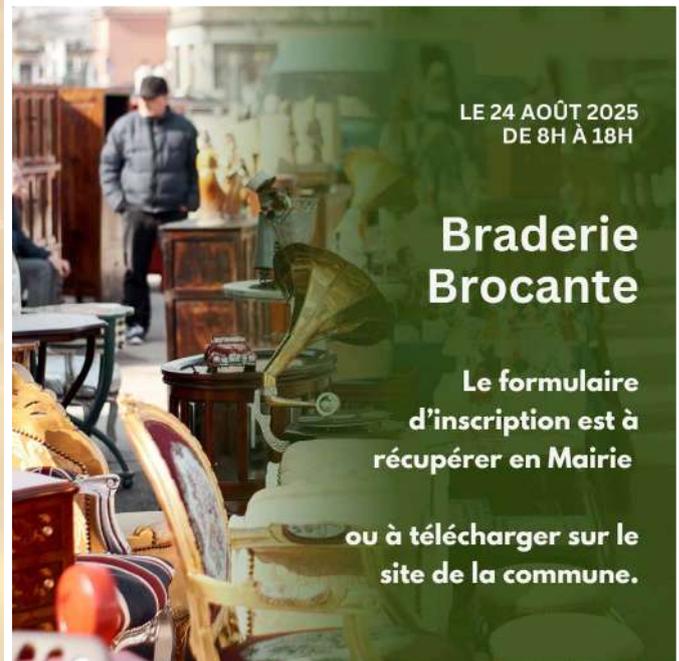
DÈS 18H
COURS DES ÉCOLES

Bal populaire
Animé par l'orchestre
Dominos
Organisé par les
Pompiers

Soirée tartes flambées
boissons et
rafraîchissement sur
place !

Jeux gonflables pour
les enfants

Distribution des
"14 juillet wecke" pour
les jeunes de moins de
16 ans

LE 24 AOÛT 2025
DE 8H À 18H

Braderie Brocante

Le formulaire
d'inscription est à
récupérer en Mairie

ou à télécharger sur le
site de la commune.

M E S S T I

BIENVENUE AU JAPON

Du 22 au 26 août 2025

Fête foraine
Concerts & Animations
Lancé de Stan Schmitt
Spectacle de feu

Restauration
Braderie-Brocante
Expositions
Masdi Mandi bal




8^e Foulées de Dettwiller

Samedi 23 août 2025

« Nouveaux
Parcours »

14 km NATURE 7 km

Marche pour tous
Courses enfants

Courir Solidaire
1€ par inscription adulte reversé
à Robin Prince de L'Espoir

Inscriptions sur www.performance67.com
Renseignements : clubcaplibertedettwiller@gmail.com
<https://sites.google.com/view/foulees-dettwiller>





Week-end Trail du CAP dans le Doubs 23-25 mai 2025

Le temps d'un week-end, du 23 au 25 Mai, 18 coureurs du CAP Liberté Dettwiller et leurs 4 accompagnateurs ont mis le cap sur le Doubs pour participer au Trail du Saut du Doubs, mais aussi pour vivre plus qu'une simple course. Ce fut une belle découverte sportive et touristique, ainsi qu'une parenthèse conviviale et festive dans l'actualité très chargée du club. Le tout, fidèle à notre image : Esprit de Famille, bonne humeur, rires, entraides, encouragements et dépassement de soi.

Vendredi 23, les départs se sont fait en fonction des disponibilités de chacun, direction Villers-le-lac dans le Doubs et notre camp de base du week-end, l'Auberge de la Roche chez Virginie et Patrick BOHARD, un des plus beau palmarès de l'ultra-trail français, vainqueur notamment du Tor des Géants (343 km et 28000 m de dénivelé positif). Le groupe au complet, l'ambiance s'installe instantanément, entre rires, joie de se retrouver et petit briefing pour le lendemain.

Samedi 24, c'est le grand jour, et après des mois d'entraînements, il est l'heure d'aller se frotter aux parcours du Trail du Saut du Doubs. Après un petit déjeuner copieux, chacun prépare ses affaires, entre excitation et impatience, mais aussi avec un brin de stress à la vue de la difficulté des parcours.

Les coureurs du CAP s'élançant au fur et à mesure des départs des 3 courses au programme (42 km,

21 km et 10 km), dans un cadre magnifique qui nous fera oublier par moments la difficulté du tracé. Au final, 100 % de Finishers, des performances remarquables, le plaisir de courir ensemble et des sourires omniprésents.

Après l'effort, place au réconfort : Douche et repas copieux bien mérités... Suivis d'une soirée festive en musique jusque très tard dans la nuit, histoire de rendre cette journée encore plus inoubliable.

Dimanche 25, programme détente après une courte nuit, avec croisière sur le Doubs et balade au Saut du Doubs, avant d'aller reprendre des forces avec la gastronomie locale pour profiter de la fin du séjour.

Un week-end juste parfait, dont les souvenirs seront nombreux et inoubliables ; Et qui nous donnent qu'une seule envie : Repartir ensemble à nouveau !!!

Christophe LAZARUS
Président du CAP Liberté



Samedi 7 juin 2025

Une journée exceptionnelle qui restera gravée dans l'histoire de Dettwiller Rosenwiller !

C'est en présence de nombreuses personnalités, de toutes les dynamiques associatives locales, des élus municipaux, de la musique municipale, de l'école de musique Crescendo et d'un nombreux public que le nouveau complexe sportif de Dettwiller a été inauguré.

Le matin était réservé à la présentation de nombreuses activités culturelles et sportives présentes sur notre commune par les bénévoles.

Qu'ils soient tous remerciés pour cette matinée qui suscitera de nouvelles vocations. L'après-midi a été consacrée au temps plus officiel de l'inauguration et du coupé de ruban

Les personnalités ont salué l'engagement remarquable et riche de Dettwiller-Rosenwiller des très nombreux bénévoles de nos associations et la détermination des élus qui ont porté la mise en œuvre de ce superbe projet.

L'engagement et les bénévoles sont essentiels au vivre ensemble et à la dynamique de nos communes. Ce bel équipement inauguré samedi, servira bien utilement les collégiens des communes du secteur et les enfants de nos écoles en journée, mais il sera également utilisé tout le reste du temps par nos nombreuses associations !

Leur engagement méritait un outil de travail fonctionnel qui puisse permettre de mener les actions éducatives, sportives et culturelles à destination de notre jeunesse qui s'y épanouira, nous n'en doutons pas !

Merci aux nombreuses associations et bénévoles qui ont assuré l'animation des ateliers du matin, des démonstrations de l'après-midi et de l'animation musicale du soir,



Merci au très nombreux public présent pour ce temps fort de notre commune.

Merci aux nombreuses personnalités pour leur présence et leurs paroles d'encouragement !

Merci à tous les partenaires pour l'accompagnement financier considérable dont Dettwiller Rosenwiller a pu bénéficier pour ce complexe sportif (plus de 70% de subventions).

Merci pour votre présence à Monsieur Loïc LUISETTO, sous-préfet de l'arrondissement de Saverne, Monsieur Patrick HETZEL, Monsieur le Ministre, Député de notre circonscription, Messieurs les Sénateurs André REICHARDT et Claude KERN,

Monsieur Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité Européenne d'Alsace

Madame Huguette ZELLER, Conseillère régionale du GRAND EST,

Madame Michèle ESCHLIMANN, Conseillère d'Alsace et vice-présidente de la CEA,

Monsieur Jean-Claude BUFFA, Conseiller d'Alsace

Monsieur Dominique MULLER, Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne,

Mesdames et Messieurs les collègues Maires de Printzheim, Gottesheim et Wilwisheim,

Capitaine Franck SCHWALBACH, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saverne,

Mesdames et Messieurs les pompiers,

Messieurs les représentants d'ADIDAS France

Messieurs les architectes du Projet, Messieurs DE CRECY et REY,

....

Merci à eux ! Merci pour eux !



Événements

DETTWILLER / ROSENWILLER





Événements à venir... pour votre plus grand plaisir !

JUILLET

Mardi 1^{er}

Club de l'amitié - Skat 14h-17h

Lieu : Salle 1 Hohgraben

Arboriculteurs -

Rencontre d'entretien à 16h

Lieu : Verger école

Jeudi 3

Club de l'amitié -

Rencontre mensuelle

Lieu : Salle 1 Hohgraben

Vendredi 4

La Ludette - Soirée jeux à 20h

Lieu : salle socio-éducative

SCD - Tournoi de football inter-entreprises

Lieu : Complexe sportif

Arboriculteurs -

Cours de taille en vert à 16h

Lieu : Rue des Vosges

Samedi 5

La LIBERTÉ en fête - spectacle à 17h

Lieu : salle de la Liberté

Club Patrimoine Concert Six'and Live à 20h

Lieu : Musée du patrimoine

La Fringuerie - Collection d'été

Lieu : Boutique de la Fringuerie

SCD - Tournoi sixte

Lieu : Complexe sportif

Dimanche 6

Club Kayak - Fête nautique

Lieu : Base nautique

Samedi 12

La Fringuerie - Collection d'été

Lieu : Boutique de la Fringuerie

Dimanche 13 - 18h

Commune - Fête Nationale

Lieu : Cours des écoles

Mardi 15 - 14h-17h

Club de l'amitié - Skat

Lieu : Salle 1 Hohgraben

Mercredi 16 - 12h

Club de l'amitié - Wafu asiatique

Lieu : Brumath

Vendredi 25

RAJ animations « Bouge ton village »

Lieu : Place de l'Église

AOÛT

Mardi 5

Club de l'Amitié - Skat 14h-17h

Lieu : Salle 1 Hohgraben

Arboriculteurs -

Rencontre d'entretien à 16h

Lieu : Verger école

Jeudi 7

Club de l'Amitié - Rencontre mensuelle

Lieu : Salle 1 Hohgraben

Mardi 19

Club de l'Amitié - Skat 14h-17h

Lieu : Salle 1 Hohgraben

Mercredi 20 - 12h

Club de l'Amitié - Restaurant la Charrue

Lieu : Dettwiller

Mardi 19

Club de l'Amitié - Skat 14h-17h

Lieu : Salle 1 Hohgraben

Vendredi 22

Commune - Messti

Bienvenue au Japon

Lieu : Rues du village, salle socio-éducative, Hohgraben

Samedi 23

CAP Liberté - 8^e Foulées de Dettwiller

Lieu : complexe sportif et rues du village

Commune - Messti

Bienvenue au Japon

Lieu : Rues du village, salle socio-éducative, Hohgraben

Dimanche 24

Commune - Messti /

Brocante de 6h à 18h

Lieu : Rues du village,

salle socio-éducative, Hohgraben

Club Patrimoine - Ouverture Massdi 10h-12h / 14h-19h

Lieu : Musée du Patrimoine

Lundi 25

Commune - Messti

La Liberté - Massdi Mandi Bâl

soirée harengs

Lieu : Salle de la Liberté

Mardi 26

Commune - Messti

Samedi 30

Club Patrimoine -

Concert Rock You à 20h

Lieu : Musée du Patrimoine

SEPTEMBRE

Lundi 1^{er}

Rentrée des classes

Mardi 2

Club de l'Amitié -

Rencontre mensuelle

Lieu : salle 1 du Hohgraben

Arboriculteurs -

Rencontre verger école à 16h

Lieu : Verger école

Jeudi 4

Club de l'Amitié -

Rencontre mensuelle

Lieu : salle 1 du Hohgraben

Vendredi 5 - 20h

La Ludette - Soirée Jeux

Lieu : Salle socio-éducative

Samedi 6

Club des Jeunes -

Soirée Tartes Flambées à 18h

Lieu : Club des Jeunes de Rosenwiller

Dimanche 7

Club Patrimoine - Journée Wadele

Lieu : Musée du Patrimoine

Club des Jeunes -

Soirée Tartes Flambées à 18h

Lieu : Club des Jeunes de Rosenwiller

Mercredi 10

Bibliothèque - Bébés Lecteurs

Lieu : salle 1 du Hohgraben

Samedi 13

Open Fléchettes semi-nocturne

Lieu : Salle de la Liberté

Mardi 16 - 17h-20h

Assoc. Donneurs de sang -

Dons du sang

Lieu : Foyer Saint Jacques

Club de l'amitié - Skat 14h-17h

Lieu : Salle socio-éducative

Mercredi 17 - 16h

Club de l'Amitié -

Restaurant Au Lion d'or

Lieu : La Petite Pierre

Samedi 20 - 9h-12h / 14h-19h

Club Patrimoine Journée

du Patrimoine + Visite guidée

Lieu : Musée du Patrimoine

Dimanche 21 - 9h-12h / 14h-19h

Club Patrimoine

Journée du Patrimoine

Lieu : Musée du Patrimoine

À noter !

Tous les samedis des semaines paires de 14h à 16h

Club tricot